

Contexte : Les conditions à l'intérieur du bâtiment, ou microclimat, peuvent avoir des répercussions directes sur la santé et le bien-être du troupeau. Une ventilation efficace contribue à garder l'environnement agréable et sain pour les oiseaux en réduisant l'humidité excessive de l'air et en évitant l'accumulation de gaz nocifs tels que l'ammoniac et le dioxyde de carbone. Idéalement, le dioxyde de carbone devrait être inférieur à 2500 ppm et l'ammoniac inférieur à 25 ppm. L'humidité relative peut avoir un effet sur la qualité de la litière et la température du bâtiment, et devrait se situer entre 50 et 70 p. 100. Lorsqu'on évalue l'efficacité de la température du bâtiment, le comportement des oiseaux est plus important que la température mesurée. Lorsqu'on mesure la température du bâtiment, il faut le faire au niveau des oiseaux. Compter seulement sur l'odeur lorsqu'on évalue la teneur en ammoniac n'est pas suffisant car l'odorat des personnes peut s'habituer à l'odeur et il faut donc utiliser des outils fiables (comme des bandes de contrôle ou des tubes). Lorsque la qualité de l'air et de la litière est bonne, les conditions ambiantes sont optimales pour la bonne santé du troupeau et la production en général.

Objectif : Faire en sorte que le microclimat du bâtiment respecte en permanence les normes pour que le troupeau bénéficie de conditions environnementales acceptables.

Responsables : Gérant de ferme
Personnel de la ferme

Mesures de contrôle

Température :

- Maintenir la température voulue dans les dindonniers et les bâtiments de finition.
- On mesure et on note chaque jour la température du bâtiment, et on la maintient au niveau approprié. On l'évalue en vérifiant le comportement des oiseaux comme indiqué ci-dessous.

Fourchettes de température recommandées :

Les fourchettes de température fournies dans ce tableau sont tirées du Code de pratiques. Si la température n'est pas conforme à ces recommandations, il faut utiliser le comportement des oiseaux précisé ci-dessous pour évaluer le bien-être du troupeau.

1-7 jours	32-35 °C (90-95 °F)
1-5 semaines	Baisser de 2-3 °C (4-6 °F) chaque semaine
6-10 semaines	15-24 °C (59-75 °F)
11 semaines et plus	13-24 °C (55-75 °F)
Reproducteurs	7-24 °C (45-75 °F)

Contrôle des dossiers / du bâtiment :

- ✓ On inscrit chaque jour la température sur le Registre du troupeau (DOC 005a) ou le Registre du troupeau semi-confiné et en plein air (DOC 005b).

Irrégularités et correctifs

Si on constate que la température du bâtiment est trop élevée ou trop basse, le gérant de la ferme corrige la situation en suivant les PNE établies et note toutes les mesures correctives ainsi que les dates où elles ont été prises.

Mesures de contrôle

Comportement des oiseaux :

- ✓ Température optimale → les oiseaux sont répartis également dans tout le bâtiment.
- ✓ Température trop élevée → déploiement et battement fréquents des ailes, regroupement loin de la source de chaleur, halètement, plumage peu abondant.
- ✓ Température trop basse → les dindons ébouriffent leurs plumes, se pelotonnent et s'empilent près de la source de chaleur.

Humidité relative :

- L'humidité relative est mesurée et notée chaque jour; on les maintient aux niveaux voulus selon les contrôles visuels ci-dessous.

N.B. : Il est accepté que le maintien ou l'ajustement de l'humidité relative d'un bâtiment dépende des conditions météo extérieures. La condensation sur les parois du bâtiment est acceptable seulement si elle est périodique par temps très froid.

Contrôle visuel :

- ✓ Pas de condensation sur les parois du bâtiment.
- ✓ Maintenir un taux d'humidité minimum de la litière.
- ✓ Maintenir une quantité de poussière minimum.

Vérification du bâtiment/des dossiers :

- ✓ L'humidité relative est notée chaque jour sur le Registre du troupeau (DOC 005a) ou le Registre du troupeau semi-confiné et en plein air (DOC 005b).

Irrégularités et correctifs

Si l'humidité relative du bâtiment est trop élevée ou insuffisante, le gérant de la ferme corrige la situation en suivant les PNE établies et en notant toutes les mesures correctives ainsi que les dates où elles ont été prises.

Ammoniac :

- La teneur en ammoniac est gérée comme il se doit et vérifiée chaque jour à l'aide des contrôles ci-dessous.
- La teneur en ammoniac est mesurée à l'aide d'outils et notée chaque semaine, à partir de l'âge de quatre (4) semaines.

Signes d'une teneur élevée en ammoniac :

- ✓ Lorsque la teneur en ammoniac est élevée, cela se sent.
- ✓ Une teneur élevée en ammoniac (25 ppm) irrite les yeux, le nez et la gorge chez les humains, et peut causer des ampoules au bréchet et des problèmes de pattes chez les dindons.

Vérification du bâtiment/des dossiers :

- ✓ On contrôle la teneur en ammoniac dans le cadre de la surveillance quotidienne du troupeau avec les sens, et on la mesure et on la note une fois par semaine, à partir de l'âge de quatre (4) semaines, sur le Registre du troupeau (DOC 005a) ou le Registre du troupeau semi-confiné et en plein air (DOC 005b).

Irrégularités et correctifs

Si la teneur en ammoniac dans le bâtiment dépasse 25 ppm, le gérant de la ferme corrige la situation en suivant les PNE établies et note toutes les mesures correctives ainsi que les dates où elles ont été prises.

Documentation connexe

- PST 010 Mesures d'urgence
- DOC 010 Plan d'urgence
- PST 003 Qualité de la litière
- PSAF PRO 005 Programme de production de dindons
- DOC 005a Registre du troupeau
- DOC 005b Registre du troupeau semi-confiné et en plein air
- Autre(s) :

Procédures normalisées d'exploitation (PNE)

Mesures de contrôle propres à la ferme et correctifs :